

RELAXE POUR LES 8 SYNDICALISTES DE GOODYEAR

Les 19 et 20 octobre prochains, 8 militants CGT de GOODYEAR sont convoqués devant la Cour d'Appel d'Amiens. Ils ont été condamnés à 24 mois de prison dont 9 mois fermes assortis d'une mise à l'épreuve de 5 ans pour avoir défendu leurs emplois et ceux de leurs collègues.

Cette procédure judiciaire a été enclenchée par le Procureur de la République d'Amiens alors même que la direction de Goodyear avait retiré sa plainte.

Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

La longue liste des militants de la CGT convoqués devant les tribunaux est dramatique. Aucun citoyen attaché aux valeurs de la République ne peut accepter la criminalisation de l'activité syndicale notamment à l'heure où la financiarisation de l'économie ne cesse d'attaquer de plein fouet les conditions de travail et de vie au travail de la population tant en France qu'au niveau mondial.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

Face à cette volonté clairement affichée de criminalisation des militants syndicaux, la CGT invite l'ensemble de ses organisations à continuer de prendre les différentes initiatives permettant d'assurer la plus large mobilisation possible pour les 19 et 20 octobre 2016 à Amiens.

Comme elle l'a déjà annoncé, la CGT a décidé de faire de la journée du 19 octobre un temps fort de sa campagne pour les libertés syndicales. C'est pourquoi elle rappelle la nécessité d'être le plus nombreux possible devant le tribunal d'Amiens pour exprimer un soutien aux 8 de Goodyear mais aussi à l'ensemble des militants concernés par ces procédures judiciaires scandaleuses et indignes d'une démocratie.